

## **AVIS DE MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Date de publication de l'avis de modifications : 11 mars 2024

### **Publication et entrée en vigueur**

Veillez noter qu'une mise à jour de la *Politique de confidentialité* (adoptée le 9 novembre 2023) a été effectuée. La nouvelle *Politique de confidentialité* sera publiée le 27 mars et entrera en vigueur au moment de sa publication.

### **Contexte des modifications**

Depuis le 22 septembre 2023, un organisme public (ou un ordre professionnel) qui recueille, par un moyen technologique, des renseignements personnels doit publier sur son site internet et diffuser une politique de confidentialité, et ce, en vertu de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)(ci-après « Loi sur l'accès »). Le deuxième alinéa de cet article prévoit que le gouvernement peut déterminer le contenu et les modalités de la politique de confidentialité par voie réglementaire. Un tel règlement (« [Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels](#) » ci-après « Règlement ») est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Modifications à la *Politique de confidentialité* du 9 novembre 2023**

Compte tenu de ce qui précède, l'Ordre a procédé à la mise à jour de sa *Politique de confidentialité* (9 novembre 2023) afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Notamment, l'Ordre a intégré le contenu minimalement exigé par règlement qui ne figurait pas dans sa politique actuelle, à savoir :

- Une description des renseignements personnels recueillis et plus particulièrement, les différentes catégories de renseignements personnels;
- Les catégories de personnes qui, au sein de l'Ordre, ont accès aux renseignements personnels;
- Une description des conséquences possibles de refuser à ce que l'Ordre collecte des renseignements personnels à son endroit;
- Le nom des tiers ou catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer des renseignements personnels;
- Une mention quant à la possibilité que des renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec.

Certaines sections ont également été modifiées légèrement (sections 1 et 2) ou encore, intégrées à d'autres sections existantes pour des fins de précision et simplification (par exemple : une partie de la section 7 a été intégrée à la section 4). D'autres sections ont été tout simplement retirées puisqu'elles n'étaient pas nécessaires (par exemple : la section 11 a été retirée puisque les informations sont inscrites dans l'en-tête du document).

### **Version antérieure**

Il est possible d'avoir accès à la version précédente de la *Politique de confidentialité* (celle adoptée le 9 novembre 2023) et de l'avis de modifications correspondant dans la section dédiée à la Politique de confidentialité de notre site internet.

### **Questions et commentaires relatifs à la Politique de confidentialité**

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant la *Politique de confidentialité*, vous pouvez contacter la responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels, [Me Jessica Deschamps-Maheu](#).